

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 26 février 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-02-129

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-130

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec les modifications suivantes :

Ajout du point suivant :

5.10 Renouvellement des polices d'assurance de dommages et d'assurance accident pompiers avec la FQM

Retrait des points suivants :

9.2 Demande d'amendement de zonage présentée par monsieur Martin Legault dans la zone H-447

10.1 Adjudication de la soumission VML-G-23-24 pour la décontamination de la Maison de la culture

10.2 Adjudication de la soumission VML-G-23-25 pour la construction de la nouvelle bibliothèque

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-02-131

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 12 février 2024.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-132

DEMANDE AU MTMD DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H SUR LA ROUTE 309 SUD PRÈS DE LA RUE DE L'HÉLIANTHE

CONSIDÉRANT que la Route 309 est la porte d'entrée de la Ville en partance de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que le développement du secteur derrière l'hôpital accueille de plus en plus de familles;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus d'achalandage à cette entrée de la Ville vu l'hôpital, la station d'essence et les restaurants construits récemment;

CONSIDÉRANT que la Ville promouvoit le déplacement actif avec l'adoption d'un plan cyclable;

CONSIDÉRANT qu'il est primordiale pour le Conseil municipal d'assurer la sécurité des enfants et des citoyens habitant ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, de demander au MTMD de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur la Route 309 à partir de la rue de l'Hélianthe vers le boulevard Des Ruisseaux.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-133

DEMANDE DU MTMD D'AGRANDIR LA ZONE DE 70 KM/H SUR LA ROUTE 117 (BOULEVARD DES RUISSEAUX) DANS LE SECTEUR DE ST-JEAN-SUR-LE -LAC

CONSIDÉRANT que le secteur de St-Jean-sur-le Lac se développe de plus en plus;

CONSIDÉRANT que plusieurs commerces et résidences ont été construits sur le boulevard Des Ruisseaux dans les dernières années;

CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup d'enfants qui circulent à pieds et à vélo dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il est primordiale pour le Conseil municipal d'assurer la sécurité des enfants et citoyens habitant le secteur;

EN CONSÉQUENCE, d'agrandir la zone de 70 km/h de la Route 117 (boulevard Des Ruisseaux) vers le nord jusqu'au numéro civique 1949, boulevard Des Ruisseaux et au sud à partir de l'intersection de la rue Yvonne-Vanier.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-134

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION DES RUES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 166-2 intitulé *Règlement pour modifier l'article 5.9.3 du règlement numéro 166 régissant la construction des rues* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 166-2, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-135

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 405-2, intitulé *Règlement pour modifier le règlement numéro 405 relatif à l'exécution de travaux à l'hôtel de ville afin de majorer le montant de la dépense à 1 252 250 \$*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 405-2, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-136

Modifiée par
24-11-759

AUTORISATION À L'INGÉNIEUR MUNICIPAL D'ACCOMPLIR CERTAINES TÂCHES ADMINISTRATIVES

CONSIDÉRANT le départ de monsieur François Gay, chargé de projet au Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal, à signer les factures du Service des travaux publics et de l'ingénierie à compter du 29 février 2024.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-137

CONFIRMATION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 6 LOGEMENTS ABORDABLES ET SOCIAUX - LES IMMEUBLES R ET M VAILLANCOURT INC.

CONSIDÉRANT le Programme d'habitation abordable du Québec et le Programme de supplément au loyer de la SHQ;

CONSIDÉRANT le besoin de logements sociaux sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée par Les immeubles R et M Vaillancourt Inc. relativement à la construction d'un immeuble de 6 logements abordables et sociaux dans le cadre du Programme d'habitation abordable du Québec sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro de l'Agglomération de confirmer son intention de contribuer financièrement au projet de construction d'un immeuble de 6 logements par Les immeubles R et M Vaillancourt Inc. selon diverses conditions;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer l'intention de la Ville de contribuer financièrement au projet de construction d'un immeuble de 6 logements par Les immeubles R et M Vaillancourt Inc. selon les termes et conditions énumérées à la résolution A-24-02-20 de l'Agglomération de Mont-Laurier.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-138

NOMINATION DE MONSIEUR NORMAND LATREILLE AU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2024

De désigner monsieur Normand Latreille au poste de maire suppléant, pour les mois de mars, avril, mai et juin 2024.

Le maire suppléant possède et exerce le pouvoir du maire lorsque celui-ci est absent de la Ville ou est empêché de remplir les devoirs de la charge.

La présente résolution sera adressée aux institutions financières pour leur information et dossier.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-139

SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE PASSAGE ET D'AQUEDUC PAR LA VILLE À MESSIEURS SERGE ET SÉBASTIEN BOUCHARD

D'autoriser la signature, devant notaire, d'une servitude réelle et perpétuelle de tolérance par la Ville, en faveur du lot 4 331 921 au cadastre officiel du Québec.

Les honoraires du notaire et les frais de publicité incluant une copie de l'acte pour la Ville sont à la charge de messieurs Serge et Sébastien Bouchard.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-140

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 428 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE FOURGONNETTE ET D'UNE CAMIONNETTE

Monsieur le conseiller Normand Latreille donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 428 concernant un emprunt et une dépense de 194 000 \$ pour l'achat d'une fourgonnette $\frac{3}{4}$ de tonne à traction intégrale et d'une camionnette $\frac{1}{2}$ tonne 4x4 pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-02-141

RENOUVELLEMENT DES POLICES D'ASSURANCE DE DOMMAGES ET D'ASSURANCE ACCIDENT POMPIERS AVEC LA FQM

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré à la Fédération québécoise des municipalités quant aux assurances de dommages et assurances accident pompiers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner le renouvellement de la police d'assurance de dommages et assurance accident pompiers afin d'assurer les risques de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter l'offre de la FQM Assurances, au montant de 410 777,40 \$ pour le renouvellement de la police d'assurance de dommages de la Ville, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 1^{er} avril 2025.

D'accepter l'offre de la FQM Assurances, au montant de 1 498,75 \$ pour le renouvellement de la police d'assurance accident pompiers, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 1^{er} avril 2025.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-142

CRÉATION DU PROJET R24-563 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE 2 JEUX DE POMPE POUR LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 3 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition de 2 jeux de pompe pour la station de pompage sur la rue Neveu;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt temporaire au montant de 14 672,83 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition de 2 jeux de pompe pour la station de pompage numéro 3 sur la rue Neveu pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie - Traitement des eaux usées, au montant de 16 068,66 \$, la différence de 1 395,83 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2025 à 2029 inclusivement, par versements de 2 934,59 \$ la 1^{re} année et de 2 934,56 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 14 672,83 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R24-563.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-143

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR FRANÇOIS GAY,
EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE**

D'accepter la démission de monsieur François Gay à titre de chargé de projet au Service des travaux publics et de l'ingénierie effective le 8 mars 2024.

Le Conseil municipal remercie monsieur Gay pour les 11 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-144

**DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR LA
MAISON LYSE-BEAUCHAMP (MONSIEUR MICHEL BOLDOC) DANS LA
ZONE CU-603**

Madame la conseillère Émilie Tessier déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le prochain point du fait de ses relations d'affaires avec le demandeur et mentionne qu'elle s'abstient de participer aux délibérations.

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par la maison Lyse-Beauchamp (monsieur Michel Bolduc) afin de permettre une maison de chambres pouvant comprendre jusqu'à 9 unités de location sur le lot 3 049 057 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CU-603;

CONSIDÉRANT que les habitations collectives, comprenant les maisons de chambres et pensions, les résidences d'étudiants ou de personnes âgées, sont autorisées dans la zone visée;

CONSIDÉRANT que les immeubles comportant de 4 à 24 logements sont également autorisés dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les définitions actuelles ne sont pas facilitantes pour permettre des projets de location de chambres, car seulement un maximum de 5 chambres en location est permis, sinon un maximum de 9 chambres est autorisé pour des maisons supervisées;

CONSIDÉRANT que le nombre de chambre en location doit être revu et actualisé pour en faire bénéficier d'autres secteurs centraux;

CONSIDÉRANT la pertinence d'un tel projet dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 février 2024, portant le numéro 24-02-006;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter la demande d'amendement de zonage présentée par la maison Lyse-Beauchamp (monsieur Michel Bolduc) pour permettre une maison de chambres pouvant comprendre jusqu'à 9 unités de location dans la zone CU-603.

Le demandeur est exempté des frais d'étude et ceux requis pour la procédure d'amendement étant donné que la révision des définitions des maisons de chambre pourra bénéficier à d'autres promoteurs et que le dossier de l'habitation en regard de la pénurie de logements est d'intérêt public.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

La conseillère Émilie Tessier reprend son siège.

24-02-145

DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR INVESTISSEMENTS PLAZA PAQUETTE INC. DANS LA ZONE CU-446

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par Investissements Plaza Paquette inc. pour permettre un projet classé dans la catégorie d'usage « service public à la personne (p1) » sur le lot 3 048 267 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CU-446;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à relocaliser la clinique de vaccination, de dépistage et de prélèvements dans un local à l'extérieur de l'hôpital, mais tout en demeurant accessible à la population;

CONSIDÉRANT que le centre commercial est accessible facilement en automobile, mais également à une distance de marche acceptable de plusieurs quartiers résidentiels;

CONSIDÉRANT que le centre commercial est situé dans la zone CU-446 et qu'au plan d'urbanisme, la catégorie d'usage « service public à la personne » est compatible dans l'affectation commerciale urbaine;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'utiliser des locaux existants venant consolider le cadre bâti actuel, tout en assurant une complémentarité avec les activités déjà présentes sur le site;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser toute la catégorie « services publics à la personne » afin de créer d'autres opportunités pour l'utilisation de locaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 février 2024, portant le numéro 24-02-007;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter la demande d'amendement de zonage présentée par Investissements Plaza Paquette inc. pour autoriser la catégorie d'usage « service public à la personne (p1) » dans la zone CU-446.

Ledit amendement est conditionnel à ce que les frais requis de 1 500 \$ soient déboursés pour la procédure d'amendement.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-146

APPROBATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR MARIO BRISEBOIS - LE CHEMIN DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel présenté par monsieur Mario Brisebois, en date du 19 juin 2023, sur les lots 4 153 515 et 4 153 519 au cadastre officiel du Québec, dans les zones RUM-155 et RUH-156;

CONSIDÉRANT le plan projet cadastral préparé par monsieur Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, daté du 4 avril 2023 sous le numéro 10 721 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le projet comprend de grands terrains boisés offrant différentes possibilités d'aménagement;

CONSIDÉRANT que ce projet de lotissement permet d'ajouter de nouvelles constructions sur une rue publique existante;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas intérêt à préserver un milieu sensible ou encore prendre un terrain à des fins de parc dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 février 2024, portant le numéro 24-02-014;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet de développement résidentiel, dans les zones RUM-155 et RUH-156, dans le cadre du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

La contribution exigée au promoteur aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels devra se faire en argent.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-147

P.I.I.A. - PROJET D’AFFICHAGE AU 3-601, RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT le projet d’affichage présenté par Zone Emploi relativement à la propriété située au 3-601, rue de la Madone, sur le lot 3 050 007 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-437;

CONSIDÉRANT les propositions de remplacement du logo de l’entreprise sur les 2 enseignes existantes;

CONSIDÉRANT que les enseignes sont conçues à l’échelle du piéton et que le graphisme est sobre et s’harmonise avec l’architecture du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d’urbanisme, en date du 7 février 2024, portant le numéro 24-02-015;

EN CONSÉQUENCE, d’accepter le projet d’affichage relativement à la propriété située au 3-601, rue de la Madone, tel qu’il a été présenté.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s’abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-02-148

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s’abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire